

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, HOFFMANN Capucine, RACHIELE Stéphanie, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, BOUTTER Christelle, LEROND Sophie.

Mrs NUCCI Kévin, TRIPODI Dominique, KNOPPIK Eric, BENHALIMA Mohamed, BALLIN Gilles, SPICK Martial, MARQUEZ Joffrey, CLAUSSE Nicolas, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan, BRONDEAU Rocco.

Excusé : Mr RACHIELE Olivier.

Procuration : Monsieur RACHIELE Olivier a donné procuration à Monsieur NUCCI Kévin.

POINT N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal a décidé par 18 voix pour et 5 abstentions, de modifier le budget communal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Dépenses d'investissement :

Compte 2051 :	+ 8 000 €
Compte 2031-21 :	+ 10 000 €
Compte 2315-21 :	+ 62 000 €
Compte 458121 :	+ 35 000 €
Compte 2031-40 :	+ 10 000 €
Compte 2313-30 :	<u>- 75 000 €</u>
TOTAL :	+ 50 000 €

Recettes d'investissement :

Compte 458221 :	+ 35 000 €
Compte 1342-21 :	<u>+ 15 000 €</u>
TOTAL :	+ 50 000 €

**POINT N° 2 : VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (AFM TELETHON ET LA LIGUE CONTRE LE
CANCER)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a émis un avis favorable au versement de 500 € à l'AFM Téléthon et 500 € à la ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose.

POINT N° 3 : VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, a émis un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 540 € à l'Amicale du Personnel.

POINT N° 4 : CLASSE DE NEIGE POUR LES CM2 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € par élève sans limite du nombre d'élèves participant au séjour (34) soit 5 100 €.

**POINT N° 5 : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES RUES DU GENERAL KOENIG ET DU CHATEAU :
CONVENTION DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE (EAU ET ASSAINISSEMENT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a émis un avis favorable à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement et d'eau pluviale. Ces travaux seront réalisés par la Commune pour le compte du Syndicat Orne Aval.

**POINT N° 6 : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES RUES DU GENERAL KOENIG ET DU CHATEAU :
CONVENTION DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE (RESEAU BASSE TENSION)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a émis un avis favorable à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le réseau basse tension. Ces travaux seront réalisés par la Commune pour le compte de la Régie Communale d'Electricité.

POINT N° 7 : TARIFS 2021

A – Tarif Accueil périscolaire 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2021.

B – Tarif des centres aérés 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs du centre aéré pour l'année 2021.

C – Tarif des sorties mercredis éducatifs 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs des sorties des mercredis éducatifs en 2021.

D – Prix du repas pour le personnel communal 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter le tarif de référence du repas à l'accueil périscolaire pour le personnel communal compte-tenu de la hausse du taux d'inflation (0,8 %).

E – Loyers 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de réviser les loyers des bâtiments communaux pour l'année 2021, selon une formule de calcul indexée sur la variation de l'indice de référence des loyers, soit + 0,66 % au 2^{ème} trimestre 2020, le loyer du local commercial selon une formule de calcul indexée sur la variation de l'indice de révision des locaux commerciaux, soit + 0,18 % au 2^{ème} trimestre 2020 ainsi que le loyer du bail professionnel selon l'indice du coût de la construction soit + 2,43 % au 2^{ème} trimestre 2020.

F – Révision du loyer de chasse

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'actualiser le loyer de la chasse communale pour les lots 1 et 2 ainsi que pour les réserves à + 0,55 %.

G – Tarif salles communales 2021

Le Conseil Municipal a décidé par 18 voix pour et 5 voix contre,

- de maintenir pour les administrés et associations de MONTOIS-LA-MONTAGNE les tarifs de location des salles communales pour l'année 2021,
- de maintenir pour les habitants et associations extérieurs de MONTOIS-LA-MONTAGNE les tarifs de location des salles communales,
- de baisser le tarif spécifique pour les mariages des enfants habitant à l'extérieur de la localité et dont les parents résident dans la Commune.

H – Tarif casse de la vaisselle 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de facturation de la casse de la vaisselle des salles polyvalente et du Centre Culturel Paul Verlaine pour l'année 2021.

I – Droit de place 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les montants des droits de place des forains lors de la fête patronale à 0,55 /m², à 3 € (forfait) pour les commerçants non sédentaires ainsi qu'à 5 € la table pour les exposants au marché de Noël.

J – Tarif de la redevance auto-taxis 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la redevance auto-taxis 2021 comme suit : 40 € pour les voitures et 80 € pour les bus.

K – Contribution des communes de résidence 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le montant de la contribution des communes de résidence à 180 € pour les enfants des communes extérieures scolarisés à MONTOIS-LA-MONTAGNE.

L – Tarif des photocopies 2021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir le prix d'une photocopie comme suit : 0,15 € pour une photocopie A4 et 0,30 € pour une photocopie A3.

M – Tarif des concessions aux cimetières 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'une concession aux cimetières ainsi que pour leur renouvellement pour une durée de 30 ans à 200 €.

N – Tarif des caveaux à l'ancien cimetière 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'un caveau à l'ancien cimetière, comme suit : 1 300 € pour un caveau simple et 2 600 € pour un caveau double.

O – Tarif des concessions aux columbariums 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'une concession aux columbariums ainsi que pour leur renouvellement pour une durée de 30 ans à 200 €.

P – Tarif des cases au columbarium « E » 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'une case au columbarium « E » à 850 € et d'augmenter le tarif pour la fourniture de la plaquette fixée au jardin du souvenir à 44 €.

POINT N° 8 : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la création des postes suivants :

- 1 poste d'animateur principal 1^{ère} Classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} Classe à temps complet.

POINT N° 9 : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} Classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} Classe à temps complet.

POINT N° 10 : NOMINATION DE LA MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal, a décidé par 18 voix pour et 5 abstentions, de nommer la maison médicale « Maison médicale Madeleine Brès ».

POINT N° 11: BIBLIOTHEQUE – ELIMINATION D'OUVRAGES

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'autoriser la procédure d'élimination d'ouvrages à la bibliothèque.

POINT N° 12 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

Suite à l'adoption de la loi ALUR le 24 Mars 2014, un transfert automatique de la compétence PLU est prévu vers les intercommunalités à compter du 1^{er} Janvier 2021. Mais la possibilité est laissée aux communes de s'opposer au transfert de cette compétence en constituant une minorité de blocage. Aussi, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de refuser ce transfert de compétence vers la CCPOM.

**POINT N° 13 : SERVITUDES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAUX
BOUEUSES**

Le Conseil Municipal, a autorisé à l'unanimité Madame le Maire à signer tous les documents pour la construction de servitudes dans le cadre des travaux de lutte contre les coulées d'eaux boueuses Rue du 6 Septembre.

POINT N° 14 : CONVENTION ORNE AVAL POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU PLUVIALE

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité, le versement d'une participation financière pour tout achat d'un récupérateur d'eau à hauteur de 15 % du montant de la facture avec un plafond de 30 €.

POINT N° 15 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE – RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.



Le Maire,

Sophie VANNI